

## AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2017 DU CONCESSIONNAIRE GRDF

### Concession de réseau de distribution publique de gaz

Il est rappelé à la CCSPL qu'en 2017, la Métropole de Lyon et le SIGERLy sont devenus les acteurs uniques de la politique pour la concession de réseau de distribution du gaz et que le contrat de la Métropole pour la Ville de Lyon prend fin en 2019.

En ce qui concerne l'**activité**, la CCSPL note un infléchissement de la consommation en 2017 malgré une hausse du nombre de clients, en raison d'un hiver légèrement plus chaud par rapport à l'année 2016 et de la perte de clients gros consommateurs au profit de l'arrivée de petits clients.

La commission prend connaissance des démarches systématiques de **surveillance** des 666 kms de réseau – doubles inspections - et des 16 188 branchements effectués tous les 10 ans.

La CCSPL constate une stabilité du ratio de dommages-ouvrages, malgré l'augmentation des dommages sur ouvrages. En termes d'incidents, la CCSPL regrette que quelques dommages aux ouvrages aient touché un nombre important de clients (2%). La commission **souhaiterait** disposer d'informations sur la durée des coupures.

**Pour ce qui est des investissements**, la CCSPL **continuera à être vigilante à la part des modernisations des ouvrages** (-27% entre 2014 et 2017), même si elle entend que les ouvrages déplacés sont systématiquement remplacés et contribuent ainsi à la modernisation (avec + 143% pour le développement et les déplacements).

La commission demande plus d'information sur le **taux de renouvellement des ouvrages** et restera particulièrement attentive au renouvellement et à la modernisation des ouvrages de la concession, garants de la qualité du service public.

**En ce qui concerne les finances**, la CCSPL note **le système de péréquation nationale défini par la réglementation** (la concession de Lyon bénéficierait de 6,26M€ de la péréquation en 2017). Elle **demande une clarification** et davantage de **transparence sur les comptes**, notamment sur le détail des charges d'exploitation et d'investissement de la concession dans les prochains rapports d'activité.

À l'aune des explications exposées à la CCSPL sur le fondement du rapport d'activité du concessionnaire, la commission demande au concessionnaire **une plus grande transparence, et notamment une amélioration de la lisibilité et de la précision des informations** contenues dans le compte-rendu d'activité annuel.

La CCSPL **remercie** les services de la Métropole pour la présentation des dossiers, dont le contenu est estimé complexe.